

**ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE du 01.11.2025
SIREN N° 917 941 825**

L'an deux mille vingt-cinq, le 1er novembre

L'associé unique de la SASU **A.Z. RENOV'** au Capital de 2 000 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 917 941 825, s'est réuni au siège social - 65, rue de la Croix - 92000 NANTERRE, sur la convocation qu'il s'est faite en qualité de président actionnaire unique.

L'Assemblée est présidée par M. William CORREIA MONTEIRO, président et actionnaire unique

Le Président constate qu'il est présent :

- Mr William CORREIA MONTEIRO est propriétaire de	100 actions

TOTAL DES ACTIONS	100 actions

M. le Président déclare alors que le quorum requis étant atteint, l'Assemblée est valablement constituée et peut délibérer.

Le Président rappelle à l'Assemblée qu'elle s'est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Cession d'actions détenues par Mr William CORREIA MONTEIRO à hauteur de 100 actions
- Changement du Président
- Modification corrélative des statuts

L'associé unique procède à divers échanges de vues sur la situation de la société et sur les perspectives d'avenir.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale autorise la cession de 100 actions, détenues par Mr William CORREIA MONTEIRO et cédées à Mme Ella BOUBAKER à hauteur de 100 actions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de la 1^{ère} résolution, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 7 des statuts par l'adjonction d'un 2^{ième} paragraphe rédigé ainsi qu'il suit :
Les actions sont attribuées en date du 1er novembre 2025

Mme Ella BOUBAKER, sis 13 square des Gradins - 77200 TORCY à concurrence de 100 actions de 20 € nominal, en rémunération de son apport en numéraire.

Ci..... 100 actions

Total égal au nombre d'actions formant le capital social, soit 100 actions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale accepte la démission du président Mr William CORREIA MONTEIRO et désigne d'un commun accord, à conformément à l'article 11 des statuts, en qualité de premier présidente Mme Ella BOUBAKER, sis 13, square des Gradins - 77200 TORCY de la SASU **A.Z. RENOV'** et ce sans limitation de durée.

Ses fonctions prendront effet, à compter du 1^{er} novembre 2025.

Mme Ella BOUBAKER disposera à cet effet des pouvoirs prévus aux articles 3-2 des statuts, conformément aux dispositions légales et réglementaires.

Mme Ella BOUBAKER déclare accepter les fonctions de présidente qui viennent de lui être confiées et n'exercer aucune autre fonction, ni être frappée d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Aucune autre question n'étant d'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à onze heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par les actionnaires après lecture.

Mme Ella BOUBAKER



Mr William CORREIA MONTEIRO

